

CHARTRE DE BON COMPORTEMENT “Adhérent”

Association des Commerçants, Artisans et Services Indépendants de Biganos (ACASI BIGANOS)

Préambule

La présente charte a pour objet de définir les règles de bonne conduite, de respect et de solidarité entre les membres de l'Association des Commerçants, Artisans et Services Indépendants de Biganos (ACASI BIGANOS). Elle vise à garantir un climat de confiance, d'entraide et de professionnalisme dans l'intérêt collectif des adhérents et pour le dynamisme économique et social de la commune de Biganos.

Article 1 – Engagement et adhésion

En adhérant à l'ACASI BIGANOS, chaque membre s'engage à :

- Respecter les statuts, le règlement intérieur et les décisions prises démocratiquement par le bureau et l'assemblée générale ;
- Participer activement, selon ses moyens, aux actions, projets et événements collectifs de l'association ;
- Promouvoir une image positive et cohérente de l'association et du commerce local.

Article 2 – Respect et convivialité

Les membres s'engagent à :

- Adopter un comportement respectueux envers les autres membres, les clients, les partenaires, les institutions et les habitants de Biganos ;
- Proscrire tout propos ou comportement discriminatoire, diffamatoire, agressif ou dénigrant ;
- Favoriser un climat d'écoute, d'entraide, de tolérance et de convivialité ;
- Régler les désaccords internes par le dialogue et, si besoin, avec l'appui du bureau ou d'une médiation interne.

Article 3 – Communication et confidentialité

- Les échanges réalisés dans le cadre de l'association (réunions, groupes de discussion, mails, etc.) doivent rester confidentiels et respectueux ;
- Chaque membre s'engage à une communication claire, bienveillante et constructive ;
- L'utilisation du nom, du logo ou des supports de communication de l'ACASI BIGANOS est soumise à l'accord du bureau.

Article 4 – Implication dans la vie associative

- Les membres participent, dans la mesure de leurs disponibilités, aux réunions, manifestations et projets menés par l'association ;
- Le non-respect répété des engagements, le manque de participation ou tout comportement nuisant à la cohésion du groupe pourra donner lieu à un rappel à l'ordre, voire à une

suspension d'adhésion conformément aux statuts ;

- L'engagement de chacun fait la force et la réussite collective de l'ACASI BIGANOS.

Article 5 – Éthique professionnelle

Les commerçants, artisans et indépendants membres de l'ACASI BIGANOS s'engagent à :

- Exercer leur activité dans le respect des lois et règlements en vigueur ;
- Adopter une attitude professionnelle et un accueil de qualité envers leur clientèle ;
- Promouvoir des pratiques commerciales honnêtes, transparentes et loyales ;
- Contribuer à la réputation positive du commerce biganais et à la valorisation du territoire.

Article 6 – Environnement et responsabilité sociétale

L'association encourage :

- Le respect de l'environnement à travers des pratiques responsables (réduction des déchets, tri, économie d'énergie, circuits courts) ;
- La participation à des actions solidaires et locales ;
- L'entraide entre commerçants pour renforcer le tissu économique local et soutenir les initiatives positives pour la commune.

Article 7 – Sanctions et médiation

En cas de non-respect de la présente charte :

- Le bureau pourra convoquer le membre concerné pour un échange constructif ;
- Des mesures allant du simple avertissement à la suspension temporaire ou définitive de l'adhésion peuvent être décidées, selon la gravité des faits ;
- Une procédure de médiation interne pourra être mise en œuvre afin de préserver la cohésion de l'association.

Article 8 – Validation et application

La présente charte a été approuvée par le bureau et validée par l'Assemblée Générale du [date à compléter]. Chaque membre signe cette charte lors de son adhésion à l'ACASI BIGANOS, marquant ainsi son engagement à la respecter.

Fait à Biganos, le [date]

Pour l'Association ACASI BIGANOS

Signature du Président / de la Présidente : _____

Le Membre adhérent

Nom : _____

Signature : _____